

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 mars 2024

**OBJET :**

**Dissolution de la SPL Gestion Locale**

**Rapporteur : M. LAURENT**  
Délibération n°7

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Par délibération en date du 12 novembre 2018, la ville d'Essey-lès-Nancy a adhéré à la Société Publique Locale Gestion Locale pour bénéficier de prestations d'assistance en gestion des ressources humaines auparavant assurées par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (assistance retraite CNRACL, prévention des risques professionnels et qualité de vie au travail, médecine professionnelle et préventive, risques statutaires...).

Fin décembre 2019, la préfecture de Meurthe-et-Moselle a attiré, par courrier, l'attention des membres de la société sur la légalité de la structure en relevant notamment que :

- seules les communes pouvaient adhérer à une SPL, les CCAS et les établissements publics devant en être exclus ;
- le grand nombre de communes adhérentes ne permet pas le « contrôle analogue » prévu par les textes en vigueur, celui-ci consistant en des contrôles réels, effectifs et permanents, sur les orientations stratégiques, la vie sociale et l'activité opérationnelle de la société ;
- les dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT sont applicables aux Sociétés publiques locales et qu'en prévoyant que « toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée », un conseil d'administration ne peut pas matériellement comprendre plusieurs centaines de membres.

Devant ces illégalités, la société a décidé de retransférer ses activités au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle et ne dispose plus, à ce titre, d'effectifs.

Dans ce cadre, il sera proposé lors de la prochaine assemblée générale de la SPL :

- une dissolution anticipée de la SPL GESTION LOCALE, dans les meilleurs délais ;
- la nomination en qualité de liquidateur de M. Daniel MATERGIA, et l'attribution des pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société ;
- la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction à compter de la dissolution.

Le liquidateur sera ensuite chargé de recouvrer les créances de la société et régler ses dettes, d'établir les comptes de liquidation et de convoquer une seconde Assemblée Générale des actionnaires afin de leur faire approuver lesdits comptes, ainsi que l'éventuelle attribution du solde de liquidation aux actionnaires, donner quitus au liquidateur et le décharger de son mandat puis constater la clôture de la liquidation à l'amiable de la Société.

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie aux membres du Conseil Municipal, il est proposé :

- de procéder à la dissolution anticipée de la SPL GESTION LOCALE dans les meilleurs délais ;
- de retenir la nomination de M. Daniel MATEGRIA comme liquidateur et lui conférer les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société ;
- de prononcer la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction et la conservation du Commissaire aux Comptes ;
- de procéder à la liquidation à l'amiable de la SPL GESTION LOCALE,
- de donner tous pouvoirs au représentant de la collectivité pour voter, conformément aux décisions prises ci-avant, aux Assemblées Générales de dissolution et de liquidation de la Société SPL GESTION LOCALE.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 mars 2024.

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**



**Elise DROUVILLE**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT-MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	15 mars 2024
- Convocation distribuée le :	15 mars 2024
- Affichage de la liste des délibérations le :	29 mars 2024
- Affichage du procès-verbal le :	31 mai 2024

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN,  
Mme Monika POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME DROUVILLE, Adjoint.

- M. BRUNE, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, Aïcha MENZRI,  
MME BLONDELET, M. VOIDIER, MME MALARY, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD,  
M. CHEVARDÉ, M. KATZ M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Pascal LAURENT
- Mme Brigitte SCHINDLER à Mme Monika POYDENOT
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Gabriel HOFFER à Mme Nadine CADET
- M. Dominique GONCALVÈS à M. Gilles BOURGUIGNON

**EXCUSÉ**

- M. Mallory KOENIG

**ABSENTS**

- Mme Gaëlle BARDOUL
- M. Kamal EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- Mme Elise DROUVILLE

**Pour extrait**

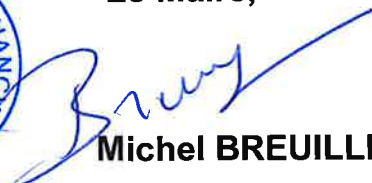
**La secrétaire de séance,**



**Elise DROUVILLE**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**